

L'assemblée a délibéré sur les dossiers suivants.

Budget principal - Décision modificative n° n°2/2017

Le Conseil Municipal,
 Vu le budget principal,
 Vu les dépenses engagées à ce jour
 Vu les recettes à percevoir,
 Vote une augmentation de crédit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct		11 884.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct		11 884.00 €
D 023 : Virement section investissement		200.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		200.00 €
D 2183-175 : ACQUISITION MATERIEL ECOLE		2 100.00 €
D 2188-175 : ACQUISITION MATERIEL ECOLE	3 000.00 €	
D 2188-178 : ACQUISITION MATERIELS DIVERS		1 100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 200.00 €
D 6718 : Autres charges exceptionne.		216.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		216.00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		300.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		200.00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut		9 000.00 €
R 74832 : Attributions du FDTP		3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		12 000.00 €

Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux-

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux proposé par le centre des finances publiques de Saint-Laurent-sur-Saône.

Cette convention a pour but de préciser les domaines dans lesquels l'ordonnateur et le comptable peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits émis par la Commune.

Elle s'appuie sur « la charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » signée par la D.G.F.I.P. et les associations nationales représentatives des élus locaux dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la convention précitée.

Contrat d'entretien de l'horloge et des cloches de l'église-

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal :

- décide de procéder à un entretien annuel de l'horloge et des cloches de l'église,
- approuve l'offre de la société BODET de Saint Priest s'élevant à 200 euros H.T.,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance tel qu'il est rédigé.

Programme voirie 2017 – Choix de l'entreprise –

M. Michel BROCHAND, adjoint en charge des travaux de voirie, informe l'assemblée que sur trois entreprises consultées, deux ont répondu au dossier de consultation.

Après examen, l'assemblée décide de retenir le programme de travaux suivant et accepte l'offre de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 26 734,50 € TTC.

Les travaux retenus sont :

Travaux d'investissement : montant 19 174,50 € TTC

- Route de Cocogne
- Route de Passolard,
- Route de Bel Air,
- Route du Seugey,
- Route de la Mulatière,
- Chemin de la Croix,
- Route des Murillons,
- Route de Manthène

Travaux de fonctionnement : montant 7 560,00 € TTC

- Point à temps

- Acquisition de matériels. Yves Bajat précise que deux bancs ont été achetés, ils seront installés vers le city-stade, 3 ordinateurs portables ont été remplacés à l'école pour la somme de 2 030 € fournis par VMS de Vonnas et le groupe de sécurité de la chambre froide à la salle polyvalente a été remplacé par la société Cuny.

La parole est donnée aux élus.

Isabelle Queffelec

Elle précise que la commission communautaire « tourisme » se réunira le 30 juin.

Elle relate le compte rendu de la séance de la commission communautaire « Culture » établi par Brigitte Bozonnet. Sujets abordés : les animations qui auront lieu au cours de l'été :

Collectif vagabondages, association présidée par Catherine Antoina, le 1^{er} juillet à l'escale : spectacle « La tête dans les étoiles » (conte – musique – spectacle de feu – graff). ; Jazz en herbe, concert gratuit, au parc du château à Pont-de-Veyle le 28 juillet et à la base de loisirs de Cormoranche le 30 juillet, Cuivres en Dombes, concert le 26 juillet à Chanoz-Chatenay, salon de la maquette et du modèle réduit à l'escale à St Jean le 30 septembre et le 1^{er} octobre, comédien humoriste à St Jean à l'escale le 25 novembre, Jean-Marie Bigard à l'escale le 20 octobre organisé par le comité des fêtes de Crottet.

Yves Bajat précise qu'une visite semi-nocturne de Pont-de-Veyle est prévue le 7 juillet.

Dominique Marquis

Elle relate la réunion de la commission communautaire « Petite enfance ». Les délégués ont visité la crèche « Pomme d'Api de Chaveyriat. La structure est agréée pour 18 enfants. Elle est située au cœur du village de Chaveyriat, dans une maison en location.

Un bilan du fonctionnement des structures petite enfance a été dressé.

Une analyse du fonctionnement des CLIC des pays de Bresse et des 3 cantons a été présentée. Le programme Haissor projeté à Chaveyriat a été présenté au jury le 31 mai, une réponse est attendue le 7 juillet.

A Laiz, les six logements Haissor seront occupés à partir de septembre.

Michel Brochand

Il fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 juin entre les représentants du SIEA, du département, de SAFEGE et de l'entreprise Sobeca et des élus des communes concernées par les travaux d'extension du réseau « fibre optique ». La création d'une interconnexion entre le réseau du SIEA et les réseaux des autres opérateurs impactent les communes de Bâgé, Dommartin, St Cyr et St Genis. Sur St Genis, aucun travaux de génie civil n'est prévu ; seul le

déroulage dans les infrastructures existantes sur la route de la Mulatière jusqu'au centre du village est prévu ainsi que le raccordement du NRO. La fin des travaux est prévue en décembre 2017.

Travaux à la Terrasse : une convention d'utilisation des poteaux ENEDIS a été signée. Le câblage sera réalisé le 7 juillet.

Le président du SIEA a démissionné pour cause de cumul de mandats. La réélection du nouveau président aura lieu le 12 juillet.

Au niveau du SMIDOM, le projet plan 2018-2019-2020 « optimisation de la collecte et du poids » a été présenté et commenté.

Commission communautaire « Environnement ».

- Bilan du SPANC : 89 dossiers ont été déposés dans le cadre de la 1^{ère} campagne de réhabilitation – 12 réhabilitations sur 37 sont terminés – 43 contrôles ont été réalisés. 8 pour de travaux, 35 pour la vente d'un bien ; 111 vidanges ont été effectuées dont 23 en urgence. L'assainissement collectif sera en principe de la compétence des communautés de communes à partir de 2020.

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) A compter du 01 janvier 2018, cette gestion sera du ressort des communautés de communes. Cette compétence peut être confiée à des syndicats mixtes de rivières. Sur notre secteur, la création au 1^{er} janvier 2019 d'un nouveau syndicat de rivière issu de la fusion de 3 syndicats est envisagée. Le coût pour la réalisation d'une cartographie de la veyle est estimé à 40 000 €.

- Voies vertes Via Saône – Via Rhona - Itinéraire piétons et cyclistes sur la rive gauche de la Saône sur le chemin de halage entre Mâcon et Lyon. Un projet d'étude est en cours en vue de relier les deux voies Via Saône- ViaRhona. 6 communautés sont concernées – L'étude de faisabilité est évaluée à 70 000 €.

Yves Bajat.

- Commission communautaire « Économie » tenue le 12 juin. Ont été abordés les points suivants : Centre Ain Initiatives : financement des créations d'entreprises – Projet carrefour : création d'une plateforme pour produits frais sur laquelle seront employés 300 personnes –
- Compte rendu du conseil d'école. Pas de changement à la rentrée.

232 élèves.

Bilan des activités sur l'année. Achat d'un pack badminton

TAP à la rentrée le lundi de 14 h 30 à 16 H.

- Conseil communautaire lundi 3 juillet à Vonnas au centre St Martin.

- Tour de l'Ain passage à St Genis le mercredi 9 août.

Divers.

Remboursement des arrhes d'une location de la salle polyvalente pour raisons de santé –
Délibération n° 2017.039.

Monsieur le Maire fait part que M. DRAVET Fabrice et Mme FORAY Séverine ont réservé, pour leur mariage, la salle polyvalente. Malheureusement, pour des raisons de santé de Mme Foray, le mariage a été annulé.

Ils demandent le remboursement des arrhes versées le 02 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'annulation de la réservation,

- Autorise M. le Maire à rembourser les arrhes versées à M. DRAVET et Mme FORAY.

Agenda.

- Spectacle de la classe de Catherine : demain vendredi 30 juin

- Assemblée générale de la cantine : samedi 01 juillet à 10 h

- Remise des calculatrices aux élèves rentrant en 6^{ème} à la salle polyvalente de St-Genis jeudi 6 juillet à 18 H

- Boum de l'école et paëlla vendredi 7 juillet

- Prochaine réunion du conseil : jeudi 31 août.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 h 15.

